

ÉDITORIAL

Le projet de loi 40 et la création d'un organisme national de développement pédagogique



Le projet de loi 40 a suscité ces derniers temps de nombreuses réactions autant du côté des administrateurs que de celui des pédagogues et des parents. Après cinq semaines en commission parlementaire au cours de laquelle ont été entendus de nombreux intervenants, des opinions et suggestions des plus variées, personne ne peut demeurer indifférent.

Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIP) qui regroupe 23 associations professionnelles totalisant près de 10 000 membres a amorcé un début de réflexion sur l'article 307 du projet; ce projet traite de la création d'un organisme national de développement pédagogique. Pour le moment, on ne sait pas ce qu'il en adviendra, suite à la nouvelle présentation du projet de loi 40. En supposant qu'il soit maintenu, je me permets de vous faire part de quelques points d'étude mis de l'avant par le C.P.I.Q., suite à une proposition de mandat (document de travail de la Direction générale de développement pédagogique). De par ses orientations, ce Conseil pédagogique peut, en tout ou en partie, répondre à la problématique sous-jacente à l'article 307. On retient la pertinence d'unir les forces des enseignants dans un organisme pédagogique professionnel et permanent qui coopérerait avec les divers agents d'éducation; ce qui exigerait deux choses:

- 1) le mouvement doit partir des enseignants eux-mêmes et*
- 2) l'organisme doit être contrôlé par les enseignants et être appelé à coopérer avec les autres intervenants de l'éducation.*

Le C.P.I.Q. aimerait que le terme «enseignants» ne recouvre que les professionnels qui ont comme tâches de dispenser régulièrement des activités d'enseignement-apprentissage auprès des élèves et le personnel appelé à les soutenir directement dans leur action pédagogique.

Quant au champ d'action, on recommande de le concentrer aux «services d'enseignement», celui des «services éducatifs» étant beaucoup trop vaste. Pour ce qui est des «pouvoirs» appropriés, le C.P.I.Q. comprend qu'il s'agit:

- de parler «pédagogie» d'égal à égal avec d'autres partenaires;*
- de disposer de l'«autonomie» nécessaire à son bon fonctionnement;*
- d'avoir les «ressources nécessaires» à son développement;*
- de partager ces pouvoirs avec d'autres partenaires, d'où la nécessité du dialogue.*

L'ensemble des tâches de production, d'évaluation et de coopération lui convient d'une façon générale. En ce qui concerne le fonctionnement général de cet organisme, celui-ci «devra se développer de lui-même dans le cadre d'une mission qui doit lui être spécifique comme les autres partenaires de l'éducation l'ont fait.» Sa fonction essentielle sera de conseiller le M.E.Q. de façon privilégiée sur toute question de nature didactique et pédagogique.

Comme le C.P.I.Q. s'est déclaré prêt à être cet organisme, se pose alors le problème de sa représentativité vis-à-vis des enseignants et de sa structure actuelle auquel il faudra trouver une solution, advenant le fait qu'il devienne cet organisme: en effet, il devra nécessairement établir «une structure qui couvrirait les grands domaines de développement ou d'action pédagogique...»

L'organisme dispenserait des services au primaire et au secondaire d'abord; puis, il les étendrait aux clientèles des niveaux collégial et universitaire en ne négligeant pas la clientèle anglophone.

Une grande partie de son fonctionnement pourrait se faire par «prêt» de personnel, provenant de divers niveaux et de différents intervenants en éducation. Le financement pourrait provenir de cotisations, de subventions, de contrats de services ou de perception de droits.

Le C.P.I.Q. a lui-même depuis longtemps songé à créer ce carrefour pédagogique, mais faute de ressources n'a pu mener ce projet à terme. On ne peut prédire actuellement le rôle futur du C.P.I.Q., mais il semble que le Ministre de l'Éducation attache présentement une grande importance au développement pédagogique du Québec: initiative louable en autant que les enseignants — intervenants de premier plan en éducation — soient au cœur de cette nouvelle orientation et qu'ils y jouent pleinement leur rôle de professionnels de l'acte pédagogique.

Louise Trudel,
présidente de l'AMQ.



Sincères remerciements à M. René Lauzon

M. René Lauzon, professeur de mathématiques à la Commission scolaire des Écores, enseigne depuis de nombreuses années à la polyvalente Leblanc (Laval). Il fut vice-président aux groupes en 1978-1979 et vice-président aux services de 1979 à 1983. Présentement, c'est M. François Clermont, professeur de mathématiques au Cégep Ahuntsic, qui le remplace. Pendant six ans, M. Lauzon a participé activement à la destinée de l'AMQ. Au nom de tous les membres de l'AMQ, nous le remercions bien sincèrement d'avoir donné bénévolement tant d'années à une association à laquelle il croit et pour laquelle il a voué un intérêt constant.